

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE POINTE-DES-CASCADES

Séance ordinaire 6 février 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Pointe-des-Cascades tenue le lundi 6 février 2023 19h30 au Centre communautaire Saint-Marseille situé au 52 chemin du Fleuve, Pointe-des-Cascades.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Martin Juneau, Benoit Durand, Anick Rodrigue, Natacha Ménard, Mario Vallée, formant quorum sous la présidence du Maire Peter Zytynsky.

Conseiller(s) absent(s): Jean-Pierre Poirier
Autre(s) personne(s) présente(s) : Serge Raymond, directeur général et greffier-trésorier.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Peter Zytynsky, déclare la séance ouverte à 19h30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-02-228

Il est proposé par le conseiller le conseiller Martin Juneau, appuyé par la conseillère Anick Rodrigue
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 février 2023 tel que rédigé, soit :

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3. GREFFE**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2023
 - 3.2 Correction Résolution 2022-02-024 concernant la cotisation 2022 au Comité de la piste cyclable Soulanges
- 4. RESSOURCES HUMAINES**
 - 4.1 Aucun
- 5. FINANCES**
 - 5.1 Approbation des dépenses mensuelles - Janvier 2023
 - 5.2 Dépôt - Rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle
- 6. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**
 - 6.1 Aucun
- 7. SERVICES URBAINS**
 - 7.1 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Hydra-Spec inc. - Interventions sur les bornes fontaines
- 8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT**

8.1 Aucun

9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

9.1 VIVRE et G.R.A.N.D.I.R. Autrement - Événement du 29 avril 2023

9.2 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Qualinet - Décontaminer deux pièces du bâtiment principal du Village des Écluses

9.3 Courses sur glace - Club Kilowatts

10. RÈGLEMENTS

10.1 Avis de motion - Règlement numéro 2015-003-02 modifiant le règlement 2015-003 constituant un comité consultatif d'urbanisme

11. AFFAIRES DIVERSES

11.1 Aucun

12 PAROLE AUX CONSEILLERS

13 PAROLE AU MAIRE

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

15 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. GREFFE

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2023

2023-02-229

CONSIDÉRANT QUE les élus.es ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2023 et renonce à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2023 est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par la conseillère Natacha Ménard,
appuyé par la conseillère Anick Rodrigue
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.2 CORRECTION RÉSOLUTION 2022-02-024 CONCERNANT LA COTISATION 2022 AU COMITÉ DE LA PISTE CYCLABLE SOULANGES

2023-02-230

CONSIDÉRANT la résolution 2022-02-024 autorisant le versement de la cotisation annuelle 2022 au Comité de la piste cyclable Soulanges d'une valeur de 3 746 \$;

CONSIDÉRANT QUE cette cotisation est calculé à 2,00 \$ par capita;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pointe-des-Cascades compte 1813 résidents;

CONSIDÉRANT QUE le comité a émis un remboursement de 120 \$ pour conformiser la cotisation annuelle de 2022 à 2\$ pour 1813 résidents représentant un total de 3 626 \$.

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,
appuyé par le conseiller Martin Juneau
ET RÉSOLU

DE CORRIGER la résolution 2022-02-024 autorisant la contribution annuelle 2022 au Comité de la piste cyclable Soulanges en ajustant le montant à 3 626 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. **FINANCES**
5.1 **APPROBATION DES DÉPENSES MENSUELLES - JANVIER 2023**

2023-02-231

CONSIDÉRANT les listes des dépenses mensuelles du mois de Janvier 2023 déposées lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,
appuyé par la conseillère Anick Rodrigue
ET RÉSOLU

D'APPROUVER les listes des dépenses mensuelles du mois de Janvier 2023;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à effectuer les paiements des comptes inscrits totalisant un montant de 111 565,91 \$, soit :

Chèques émis par la municipalité	59 023.07 \$ \$
Paiements électroniques par Accès D Affaires de Desjardins	3 438.85\$ \$
Salaires nets	49 103.99\$ \$
TOTAL	111 565.91 \$ \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Serge Raymond, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Serge Raymond
Directeur général et greffier-trésorier

5.2 **DÉPÔT - RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE**

Conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal, la Municipalité dépose le rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle pour l'année 2022.

7. SERVICES URBAINS
7.1 OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - HYDRA-SPEC INC. - INTERVENTIONS SUR LES BORNES FONTAINES

2023-02-232

CONSIDÉRANT l'inspection des bornes fontaines du territoire ayant eu lieu en novembre 2022;

CONSIDÉRANT que des réparations s'avèrent nécessaires afin de s'assurer du bon fonctionnement des installations;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Hydra-Spec inc. déposée en novembre 2022.

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
appuyé par la conseillère Anick Rodrigue
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Hydra-Spec inc. pour des interventions sur les bornes fontaines;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à l'entreprise Hydra-Spec inc. un montant maximal de 11 205 \$ excluant les taxes applicables, à même le poste budgétaire numéro 02-320-00-521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
9.1 VIVRE ET G.R.A.N.D.I.R. AUTREMENT - ÉVÉNEMENT DU 29 AVRIL 2023

2023-02-233

CONSIDÉRANT la demande de l'organisme VIVRE et G.R.A.N.D.I.R. Autrement de circuler sur notre territoire dans le cadre de la marche prévue lors de leur événement annuel;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
appuyé par la conseillère Natacha Ménard
ET RÉSOLU

D'APPROUVER la demande de traverser le village en utilisant la piste en bordure du canal pour se rendre au Village des écluses dans le cadre de l'événement annuel ayant lieu le 29 avril 2023;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.2 OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - QUALINET - DÉCONTAMINER DEUX PIÈCES DU BÂTIMENT PRINCIPAL DU VILLAGE DES ÉCLUSES

2023-02-234

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire procéder à la décontamination de deux pièces dans le bâtiment principal du Village des Écluses;

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé par invitation auprès de 2 entreprises :

First on site	25 000,00 \$
Groupe Qualinet inc.	16 169,68 \$

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services de Groupe Qualinet inc. est la plus intéressante tant au niveau du prix que de la description des services rendus;

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,
appuyé par la conseillère Anick Rodrigue
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Groupe Qualinet inc. pour
décontaminer deux pièces du bâtiment principal du Village des Écluses;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à
l'entreprise Qualinet un montant maximal de 16 169,68 \$ \$ taxes incluses,
à même le poste budgétaire numéro 02.701.60.522.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.3 COURSES SUR GLACE - CLUB KILOWATTS

2023-02-235

CONSIDÉRANT la tenue d'une course lors de l'hiver 2022;

CONSIDÉRANT la demande du Club Kilowatts de tenir toutes ses courses
de la saison de l'hiver 2023 qui représente un maximum de 5 événements
du 11 février au 12 mars 2023;

CONSIDÉRANT QUE le Club Kilowatts accepte par écrit les conditions
préalablement fixées dont une redevance de 1\$ sur le coût d'entrée des
spectateurs, une gratuité d'accès pour nos citoyens le 19 février 2023, ainsi
qu'un dépôt de 500\$ advenant l'obligation de la municipalité de ramasser les
déchets laissés sur place suite aux événements;

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,
appuyé par la conseillère Anick Rodrigue
ET RÉSOLU

D'APPROUVER la demande du Club Kilowatts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10. RÈGLEMENTS

10.1 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-003-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2015-003 CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Conformément à l'article 445 du *Code Municipal du Québec*, le projet de
Règlement numéro 2015-003-02 modifiant le règlement 2015-003
constituant un comité consultatif d'urbanisme est déposé et un avis de
motion est donné par Anick Rodrigue à l'effet qu'à une prochaine
assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé
pour adoption.

11. AFFAIRES DIVERSES

11.1 MENTION DE FÉLICITATIONS

Il est entendu d'offrir une mention de félicitations aux employés des travaux
publics, monsieur Stéphane Thiffault, contremaître, ainsi que messieurs
Luc L'Heureux et Stéphane Bourque, journaliers pour l'excellent travail de
dénivelage. Jour et nuit, notre population a pu compter sur eux pour
assurer une circulation sécuritaire sur notre territoire.

12. PAROLE AUX CONSEILLERS

Monsieur Vallée pose une question au maire sur le développement du terrain du dôme sur la 338.

Madame Ménard parle de la tenue de la Fête des neiges et qu'elle est d'accord avec l'accès gratuit aux résidents de Pointe-des-Cascades le 19 février prochain à la course sur glace.

Madame Rodrigue avise les parents de venir chercher les kits de relâche en mars prochain.

Monsieur Durand rappelle le début de l'activité de badminton chaque mercredi soir à compter du 8 février prochain.

Monsieur Juneau a participé à l'atelier sur la Politique culturelle. La patinoire du village est ouverte et invite la population à venir en grand nombre à la Fête des neiges le 19 février prochain.

13. PAROLE AU MAIRE

Monsieur Zytynsky parle de la Fête des neiges et mentionne l'excellent travail de déneigement effectué par nos employés des services publics. Il annonce que le Parc du canal de Soulanges installe ses bureaux dans le bâtiment Accueil à l'entrée du camping. Il a fait son tour du village et il est satisfait. Il mentionne que la glace de la patinoire est prête.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

CMM
Puits
Nouvel hôtel de ville
Taxes 2023
Déneigement
Bris d'aqueduc – chemin du fleuve
Courses sur glace
Décontamination cuisine
Projet résidentiel L'Éclusier
Terrain vacant

15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2023-02-236

À 20h16 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Benoît Durand,
appuyé par la conseillère Natacha Ménard
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ORDINAIRE du 6 février 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et
greffier-trésorier



Serge Raymond

Le Maire

Peter Zytynsky

Je, Peter Zytynsky, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*